



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°45.

Bien cher Albinus,

Lundi 28 février s'est tenue la 1^{ère} réunion du Conseil Municipal de l'année 2011.

12 conseillers étaient présents. M. Blanchet avait donné pouvoir, Mlle Sénéchal et M. Dagnas étaient absents. Le public n'était pas plus nombreux que d'habitude tout au plus une dizaine de personnes. Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une subvention sollicitée par les Anciens Combattants. Ajout accepté à l'unanimité.

Avant toute chose je tiens à te dire que je m'attendais à voir certains sujets d'actualité à l'ordre du jour, par exemple : l'OPAC sur la ZAC, l'orientation budgétaire pour 2011, le mécontentement et la lassitude de la CCPM suite au refus du transfert de compétences du Conseil d'Arbin, l'exclusion des associations « locataires » au presbytère, etc. Le Maire étant seul maître de l'ordre du jour, si tu veux être informé, il ne te reste plus qu'à l'appeler sur son portable, comme il l'a indiqué lors des vœux. Dans notre Commune, voilà comment se pratique l'information publique.

Et puis, mais je crois te l'avoir déjà écrit, il y a de plus en plus d'écart importants entre ce qui est dit en séance et ce qui est écrit dans le compte rendu. Cela devient intolérable...mais seulement pour la dizaine de personnes qui assistent au Conseil ! Alors longue vie à la transparence !

1- SDES - convention de co-maîtrise d'ouvrage :

Délibération sans titre dans le compte-rendu. Le Maire rappelle que la compétence électricité a été transférée au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie dont notre Commune est adhérente. Ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau électrique pour lesquels la Commune peut solliciter une aide. Il y a lieu pour cela de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avant le démarrage des travaux (enfouissement des réseaux dans les secteurs Prieuré et Les Moines). Accord à l'unanimité.

2- Convention Commune/Département de la Savoie :

Un diagnostic sécurité a été réalisé par le Conseil Général sur la Commune afin d'améliorer les points d'arrêts des lignes régulières et scolaires. Dans la continuité de cette étude le Conseil Général propose à la Commune, pour donner un cadre juridique à celle-ci, de signer une convention. Accord à l'unanimité.

3- Rosaz Energies. Acquisition de terrain :

Je te propose de relire mes lettres 8 et 9 ce qui évitera un long discours. En un mot l'entreprise dit avoir engagé des frais (architecte et autres) dans l'optique de la construction d'un bâtiment sur une parcelle où le Préfet par un arrêté, confirmé en justice, a fait annuler le permis de construire accordé par le Maire. Dans l'hypothèse où ce terrain deviendrait constructible l'entreprise sollicite une option sur l'acquisition de celle-ci. Accord à l'unanimité.

4- Nomination de délégués au parc des Bauges et au SISARC :

Le Maire fait part de la démission de M. Dagnas de ses mandats de délégué auprès du Parc des Bauges et de suppléant auprès du SISARC. Aucune explication n'est donnée... Accord à l'unanimité pour le remplacer par M. Roche au Parc et M. Appratti au SISARC

Dans la compte rendu il est écrit : « M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de Mr Didier Dagnas relative à ses mandats... ». Mais ce n'est pas exact, cette lettre n'a pas été lue au cours de cette séance publique. Pourquoi ?

Après avoir transféré la rédaction du bulletin municipal au secrétariat, voilà maintenant une double démission qui interpelle. Ce poste de 4^{ème} adjoint, indemnisé à près de **3 400€** par an, s'impose-t-il encore ? Je t'avais donné mon sentiment en mars 2008 lors de sa création. (Lettre n° 2)

5- Emplois d'été 2011 :

Afin de faire face au surcroît de travail durant la période estivale tant aux services techniques qu'à l'école, le Maire propose de créer 4 postes du 1^{er} juin au 30 septembre. Base 35h hebdomadaires. Accord à l'unanimité.

6- Participation à la campagne de démoustication :

Pour 2011 la contribution est fixée à **2 146,92€** soit **2,756€** x par 779 habitants. Accord à l'unanimité.

7- Constitution d'avocat. Affaire F. Perrin :

Je te rappelle qu'il s'agit d'un dossier bien ancien et relatif à des loyers sur terrains communaux exploités par M. Perrin. Le Tribunal Administratif par ordonnance du 20/01/2011 informe la Commune que l'instruction sera clôturée le 8 mars. Accord à l'unanimité.

8- Bâtiment technique communal. Demande de subvention :

En décembre 2009 le Conseil, par délibération 59/2009, sollicitait pour ce projet une subvention la « plus élevée possible » (réponse du Maire à un Conseiller) au titre de la Dotation Globale d'Équipement. Dans le cadre de la loi de finances 2011 la DGE et la DDR (Direction du Développement Rural) ont été fusionnées dans un nouveau dispositif dénommé DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Pardonne-moi mais on aime, dans notre pays, créer, rajouter, supprimer les structures et les sigles barbares qui vont avec ! Il y a donc lieu de solliciter la subvention auprès de cet organisme et également auprès du FDEC, encore un... Fonds Départemental d'Équipement des Communes. Rien de bien exceptionnel me diras-tu ? Oui, sauf qu'au titre de cette délibération on apprend :

- que le projet de bâtiment technique est approuvé tel que proposé dans l'Avant Projet Sommaire (APS) indice de modification D. Je te rappelle les propos du Maire il y a 6 semaines pour les vœux : « *Il se fera si tout va bien, on joue la prudence, on repousse les gros projets* ». Tu constates comme moi qu'à cette époque tout était déjà bien avancé pour ne pas dire ficelé ! Alors pourquoi ne pas le dire clairement ?
- que le coût prévisionnel s'établit, honoraires inclus, à **600 000€** hors taxes. Ce qui signifie que des plans ont été réalisés par un architecte et le chiffrage effectué. Mais au fait, Albinus, on construit où ? On nous dit : « *Les Conseillers ont énormément travaillé en commissions et sont au courant de tout cela* ». Et alors, nous contribuables n'avons-nous pas le droit d'en savoir plus ?

Accord à l'unanimité pour solliciter les subventions les plus élevées possibles avec dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions.

9- Bâtiment technique communal. Consultation appel d'offres pour travaux :

Dans le cadre de cette 2^{ème} délibération sur le sujet on nous distille 2 nouvelles informations :

- la construction se fera au lieu-dit Pontvis (terrain entre Dominici et Vernaz) sans plus de précision. N° de parcelle ? Surface ?
- la surface construite sera de 350 m²

Le prix, hors honoraires, sera de **549 400€ HT**. Pourquoi sortir les honoraires ? Mystère car il faudra bien les payer ! Le Maire indique que la phase terrassement peut faire l'objet d'un lancement d'une consultation d'appel d'offres.

Mais dis-moi, Pontvis est bien en partie soumis au PPRI ? Alors, c'est sûr, il va falloir faire face à des contraintes importantes et forcément coûteuses. Mais là aussi motus...le surcoût ?

Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à engager les procédures adaptées.

10- Bâtiment technique communal. Financement :

3^{ème} délibération sur ce projet. On en revient au coût total soit **714 840€ TTC**. Le Maire propose de financer ce gros investissement par :

- les subventions sollicitées
- un emprunt à taux fixe de **500 000€** avec des conditions particulières à définir
- le solde sur le budget général et le budget de l'eau.

Accord à l'unanimité pour donner délégation au Maire.

11- Demande de subvention des Anciens Combattants :

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'Unité Italienne, les Anciens Combattants souhaitent se rendre le 8 mai en Italie; leurs collègues Italiens étaient venus en Savoie pour le 150^{ème} anniversaire du rattachement. Une subvention exceptionnelle est sollicitée en plus de l'annuelle. La date de ce voyage est très mal perçue par plusieurs Conseillers. Demande reportée à la séance budgétaire 2011 sous réserves de présentation, par l'association, de ses rapports d'activité et financier, ce qui est la règle.

Il est 21h. En moins d'une heure tout a été dit...

12- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

a) Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Maire dans le cadre de ses délégations n'a pas fait jouer le droit de préemption de La Commune dans les ventes : Morini/Chabord, Sestito/Malenfant, Peyres/Ramon, Domenget/Domenget Levant.

b) Affaire Commune/P.Magnin. Dossier Choc'Arbin :

Je t'invite à relire ma lettre N°8 dans laquelle je te donnais quelques détails sur cette affaire. Un Conseiller s'était montré très dubitatif sur l'intérêt de cette procédure eu égard à l'ancienneté du dossier. Le 04/01/2011, la Cour d'Appel de Chambéry lui a donné raison, car elle a débouté la Commune de l'ensemble de ses demandes. La Commune est donc condamnée à verser à M. Magnin **1 300€** au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile et aux entiers dépens (environ la même somme pour les frais d'avoué). Avec les honoraires de son avocat la Commune en est pour certainement à plus de **4 000€** Tout ça pour quoi ? Pour un nouveau bras de fer, engagé par le Maire, et perdu par la Commune.

c) Communauté de Communes :

M. Salmeron a été nommé, par le Conseil, délégué à la Commission chargée de définir la politique d'implantation des structures d'accueil de la Petite Enfance, dans le cadre de la CCPM.

Les 2 points ci-dessous, abordés en séance, ne figurent pas dans le compte rendu. Oublis... ? Tu peux me dire à quoi sert un secrétaire de séance ?

d)- Marchés à bons de commande avec la Sté Eiffage :

Je te rappelle que par 2 délibérations : 61/2008 et 10/2009 le Conseil avait décidé à l'unanimité de retenir cette société pour les travaux de voirie selon la procédure des marchés à bons de commande. Objectif : éviter d'avoir à lancer des appels d'offres à chaque opération et avoir des prix fixés et garantis pour l'année. Je t'avais fait part de mes doutes sur le bien-fondé de ce monopole : réactivité sur les petits travaux, abandon des artisans locaux, prix discutables, négociation impossible. Le Maire indique qu'Eiffage a annoncé pour 2011 une augmentation de 5,98% pour les travaux et de 15,75% pour l'enrobé. Diantre ce n'est pas rien ! Mais le Maire se fait fort de faire baisser ces chiffres... Et oui, la mise en concurrence demande un peu de temps mais peut présenter des avantages.

e) Fédération des Maires de l'Arrondissement de Chambéry :

Il est indiqué que ce ne sont plus les Douanes mais les Communes qui seront dorénavant chargées du recouvrement des taxes dues par les débits de boissons.

La séance est levée à 21h20 à la grande satisfaction d'un Conseiller qui, selon le Maire, avait souhaité être libéré à cette heure. A ma connaissance rien n'empêche un Conseiller de quitter une séance en cours. Cela aurait permis de s'attarder un peu plus sur certains dossiers. Enfin...faut pas rêver !

Voilà, cher ami, les sujets abordés lors de cette 1^{ère} réunion de 2011. Tu l'as compris l'essentiel, outre les contentieux, concerne le bâtiment technique. Ce projet, qui représente à lui seul près de 1,5 fois les recettes annuelles du budget communal, a fait l'objet d'une présentation plus que sommaire, pour ne pas dire bâclée. Paul Valéry avait bien raison lorsqu'il disait : « *La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde* ».

Albinus, il te faudra sans doute attendre l'inauguration pour que nos élus t'expliquent leurs choix. Quant à moi je vais réunir quelques éléments et je te reparlerai de ce sujet dans une prochaine lettre.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

PS : au moment de la parution de cette lettre, 20 jours après la séance du Conseil, le compte rendu n'est affiché que sur le panneau de la Mairie. Sur celui de Mérande on y trouve celui du 18 octobre 2010. Un nouveau bon point sur la communication.